

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit le vingt-sept juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FERNANDEZ Nathalie			X
GARNIER Jacques	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
ORSINGER Philippe	X		
GUILLET Jean-Christophe		X	
TOGNARELLI Arlette	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
MOULIN Philippe	X		
RANCON Corinne	X		
PEYRON Patrick		X	
PARTENSKY Axel			X
RENARD Muriel	X		

Ordre du Jour :

PRIME EXCEPTIONNELLE RECENSEMENT
RENOUVELLEMENT SOCIETE NETTOYAGE
BUDGET : FINANCEMENT ET VIREMENT DE CREDIT
TRAVAUX
COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES
QUESTIONS DIVERSES

Date de la convocation : 21 juin 2018

Nombre de membres : En exercice : 12 - Présents : 08 –
Excusés : 2 - Votants : 08 - Absents : 2

Procuration : néant

Madame Arlette TOGNARELLI est nommée secrétaire de séance.

PRIME EXCEPTIONNELLE RECENSEMENT Délibération n°20180601

Monsieur le maire expose une décision prise lors d'une séance précédente concernant la rémunération du coordonnateur communal pour la période de janvier et février 2018. Une délibération doit être prise pour le travail supplémentaire rémunéré sous forme de prime exceptionnelle d'un montant de 500 €, comme convenu entre le personnel communal et les élus. Les élus adoptent à l'unanimité cette décision.

RENOUVELLEMENT SOCIETE NETTOYAGE Délibération n°20180602

Monsieur le maire rappelle que la société Clair et Net intervient pour l'entretien des locaux de la commune : la mairie, la bibliothèque et l'école. Le contrat arrive à terme. Un devis a été demandé comprenant en plus un nettoyage annuel de la salle socio culturelle et sportive. L'assemblée renouvelle le contrat concernant l'entretien des locaux pour une durée d'un an pour un montant total hors taxe de 8 490 € HT.

BUDGET FINANCEMENT ET VIREMENT DE CREDIT Délibération n°20180603

Après analyse des trois offres proposées par les organismes bancaires, c'est la proposition du Crédit Mutuel qui a été retenue pour :

- Un prêt à long terme de 100 000 € sur 12 ans au taux fixe de 1% et 0,10% de frais de dossier, représentant un remboursement trimestriel de 2 213,43 €
- Un Crédit Relais de 200 000 € sur 2 ans d'un taux fixe de 0,50 % et 0,10% de frais de dossier comprenant le remboursement anticipé à tout moment sans préavis, ni pénalité.

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour la souscription du prêt à long terme sont suffisants. Toutefois, les crédits budgétaires n'étant pas inscrits pour le crédit relais, il est décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

Compte de dépenses investissement :

- Chapitre 16, opération "OPFI", article 1641 "Emprunts en euros" **+ 200 000,00 €**

Compte de recettes investissement :

- Chapitre 16, opération "OPFI", article 1641 "Emprunt" **+ 200 000,00 €**

TRAVAUX Délibération n°20180604

L'extension des locaux techniques de la salle Franck Ballerand doivent débuter jeudi 28 juin par le terrassement. Les réunions de chantiers se dérouleront les vendredis en début d'après-midi pour la salle Franck Ballerand puis le city parc.

Monsieur le Maire présente les devis demandés à l'entreprise BUFFIN pour travaux supplémentaires :

Travaux City Park

- Devis n° 31806 concernant l'évacuation de bordures du stade pour un montant total de **670 € HT**.

AVIS FAVORABLE

Travaux Extension Salle Franck Ballerand - Stade :

- Devis n°1806 pour un montant de **1 685,00 € HT** concernant un terrassement complémentaire sous emprise bâtiment ;

AVIS FAVORABLE

- Devis n°21806 pour un montant de **3 923,00 € HT** concernant les travaux de finition en bordure de la RD 37.

A l'étude

Travaux Place de la Croix

- Devis n° 41806 pour un montant de **2 432,00 € HT** concernant la réalisation d'un îlot en terre végétale place de la croix jusqu'aux immeubles "les Violettes".

A l'étude

Autres Travaux

Des travaux de réfections importants de la voirie sont planifiés au second semestre de cette année pour le chemin "Chez Gailloud" : un arrêté sera pris pour la fermeture de cette voie lors des travaux.

Les travaux de rafraîchissement de la classe de grandes sections de l'école primaire de Cour et Buis seront effectués pendant les vacances scolaires.

Les conseillers évoquent la possibilité d'évacuer le grillage du tennis à l'occasion de la présence d'entreprises pendant les travaux de la salle Franck Ballerand et du City parc, car celui-ci n'est plus utilisable. La décision sera prise ultérieurement.

COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES

COMMISSIONS SYNDICATS

VOIRIE

Aucune décision n'a été prise lors de la dernière réunion syndicale à propos du montant réparti aux communes adhérentes après la dissolution du syndicat de voirie.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES EAUX DOLON-VAREZE (SMIEDV)

La compétence de l'eau et assainissement sera transférée à la nouvelle entité intercommunautaire issue de la fusion CCPR/CCTB. Au 1er janvier 2019 ne sera transférée que la compétence assainissement car le délai pour le transfert de la compétence "eau" n'est pas connu à ce jour.

Le SMIEDV a adressé un courrier à 4 communes de la CCTB concernant l'état de saturation de leur lagunage. Pour la commune de Cour et Buis, le lagunage est utilisé à 157 % de sa capacité. Cette situation va engendrer des avis négatifs concernant les autorisations d'urbanisme. Le Maire et les adjoints souhaitent rencontrer rapidement Monsieur le Sous-préfet et la Présidente du SMIEDV afin de trouver une alternative. La solution serait que la Commune de Cour et Buis soit raccordées au réseau en attente mais aucun délai n'est annoncé à ce jour. Ses travaux seront demandés par courrier au SMIEDV pour ne pas pénaliser les nouvelles demandes d'urbanisme raccordées à l'assainissement collectif.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

ADMR

Lors du conseil d'administration de l'ADMR, le nouveau président Rolland LECERF s'est présenté aux salariés. Il sera responsable de la gestion des plannings et du personnel. Muriel RENARD expose que la fédération de l'ADMR aide peu l'association de bénévoles.

CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil d'école s'est déroulé mardi 19 juin : l'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire est de 62 élèves. Il est annoncé les départs de Monsieur UGHETTO directeur, Mesdames PEREZ et TISSOT pour mutations départementales.

QUESTIONS DIVERSES :

CHENIL

Le maire informe que la commune a pris deux arrêtés à l'encontre d'un administré possédant un élevage de chiens : l'un concernant la conformité de l'assainissement sous un délai de 3 mois pour se mettre en conformité sous peine de poursuites et le second à propos des nuisances sonores.

LOGOS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente les trois propositions de logo retenus par la commission communication pour définir le choix final.

CITY PARC ET AIRE DE JEUX

Monsieur Jacques ROUSSEAU présente l'implantation du City Parc, de l'aire de jeux et du jeu de longue. Le Conseil municipal validera les accès aux différentes structures lors des prochaines réunions de chantier.

CHAPELLE SAINT JEAN BAPTISTE

Monsieur Philippe MOULIN expose la demande de Courtois qui aspirerait à un rafraîchissement de la Chapelle de Buis. Les élus ne s'y opposent pas mais redoutent le vandalisme sur la Chapelle (une porte a été cassée).

FIN DE SEANCE A 20H35